



**CLUB DES ARTS, LOISIRS ET SPORTS  
27540 IVRY LA BATAILLE**

B.O. 28/0668 – Agrément n° 27110 du 23 juin 1968 SIRET : 18 610 409 00027

**Bulletin d'adhésion au CALS année 2021/2022**

**Section(s) :** \_\_\_\_\_

Votre adhésion à l'une des sections du CALS est un engagement de votre part pour l'année culturelle ou sportive.

• **Activités :**

Nos activités se déroulent sur 10 mois, de septembre à fin juin. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires de la Haute Normandie, dite zone B, sauf avis contraire du professeur.

• **Mode de paiement :**

Le règlement se fait en 1, 3 ou 10 chèques, sauf cas exceptionnel, à voir avec un membre du bureau du CALS. Le 1<sup>er</sup> chèque comprend le droit d'entrée et le prix des cours divisé par le nombre de mois choisi. Le dépôt en banque se fera en début des mois suivants :

Octobre- Janvier- Avril tous les mois d'Octobre à Juillet. En cours d'année, le règlement s'effectuera en une fois ou sur le nombre de mois restants.

• **Remboursement :**

Le CALS s'engage vis-à-vis de ses professeurs afin de pérenniser vos activités. Le remboursement de tout ou partie de l'activité ne pourra pas être pris en compte sauf en cas de force majeure (déménagement, décès, maladie grave avec un arrêt de 3 mois minimum). Le droit d'entrée et tout mois entamé sont dus.

• **Adhésion :**

Votre adhésion sera prise en compte dès réception du bulletin d'inscription rempli (feuille 1 et 2), d'une enveloppe timbrée avec le nom et l'adresse de l'adhérent ou du responsable légal, et du règlement de la totalité du montant des activités et du droit d'entrée.

• **Clôture des dossiers :**

La clôture des dossiers d'inscription se fait au plus tard le 30 septembre. Dans le cas d'une inscription en cours d'année, le dossier complet devra être remis au prochain cours. Les personnes qui auront un dossier incomplet ou non remis se verront refuser l'accès au cours à partir du 1<sup>er</sup> Octobre.

• **Essais :**

Toute personne désirant s'inscrire à l'une de nos activités a droit à un cours de découverte que le professeur définira. A la fin du cours d'essai, il lui sera remis un dossier d'inscription si elles le souhaitent.

• **Droit à l'image :** (rayer la mention inutile)

J'autorise ou je refuse le CALS à prendre des photos ou films lors des cours ou manifestations et de les utiliser à des fins de communication (presse, affiche, magazine municipal, site internet ...).

Nom et prénom de(s) adhérent(s) : \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent ou du responsable légal pour les mineurs, précédé de « Lu et acceptée » en manuscrit.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :

Adhésion au CALS. Pour une ou plusieurs activités :



**CLUB DES ARTS, LOISIRS ET SPORTS  
27540 IVRY LA BATAILLE**

B.O. 28/0668 – Agrément n° 27110 du 23 juin 1968 SIRET : 18 610 409 00027

**Inscription CALSannée 2021/2022**

**Section(s) : \_\_\_\_\_**

Nom/Prénom : .....  
Téléphone : .....  
Mail : .....  
Adresse : .....  
.....  
.....

Noms / Prénoms	Dates de naissance	Débutant, Intermédiaire & confirmé
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**PRIX ANNUEL :**

Adulte et Enfant	Prix du Cours	Adhésion
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Montant total du ou des Cours : = \_\_\_\_\_ €

**PAIEMENT à l'inscription**

1er règlement : droit d'adhésion + montant des cours / nombre de chèque

	MONTANTS	BANQUE	N° DE CHEQUE	DATE DU PAIEMENT
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				
Janvier				
Février				
Mars				
Avril				
Mai				
Juin				

**L'inscription à un cours est un engagement annuel.**

Lu et approuvé,

le : .....

Adhésion au CALS. Pour une ou plusieurs activités :



## **BULLETIN D'ADHESION AU CALS**

### **ANNEE 2021/2022**

Votre adhésion à l'une des sections du CALS est un engagement de votre part pour l'année culturelle ou sportive.

- **Activités :**

Nos activités se déroulent sur 10 mois, de septembre à fin juin. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires de la Haute Normandie, dite zone B, sauf avis contraire du professeur.

- **Tarifs annuels :**

Voir annexe ci-dessous

1<sup>er</sup> règlement : droit d'adhésion + montant des cours / nombre de chèque

- **Tarifs en cours d'année :**

Le droit d'entrée reste invariable, le montant des cours est défini suivant le tableau ci-dessous.

Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
100 %	100 %	80 %	70 %	70 %	50 %	40 %	30 %	20 %	10 %

- **Mode de paiement :**

Le règlement se fait en 1, 3 ou 10 fois par chèques, sauf cas exceptionnel, à voir avec un membre du bureau du CALS. Le 1<sup>er</sup> chèque comprend le droit d'entrée et le prix des cours divisé par le nombre de mois choisi. Le dépôt en banque se fera en début des mois suivants :

Octobre ou Octobre- Janvier- Mars ou tous les mois d'Octobre à Juillet

En cours d'année, le règlement s'effectuera en une fois ou sur le nombre de mois restants.

- **Remboursement :**

Le CALS s'engage vis-à-vis de ses professeurs afin de pérenniser vos activités. Le remboursement de tout ou partie de l'activité ne pourra pas être pris en compte sauf en cas de force majeure (déménagement, décès, maladie grave avec un arrêt de 3 mois minimum). Le droit d'entrée et tout mois entamé sont dus.

- **Adhésion :**

Votre adhésion sera prise en compte dès réception du bulletin d'inscription rempli (feuille 1 et 2), d'une enveloppe timbrée avec le nom et l'adresse de l'adhérent ou du responsable légal, et du règlement de la totalité du montant des activités et du droit d'entrée.

- **Clôture des dossiers :**

La clôture des dossiers d'inscription se fait au plus tard le 30 septembre. Dans le cas d'une inscription en cours d'année, le dossier complet devra être remis au prochain cours. Les personnes qui auront un dossier incomplet ou non remis se verront refuser l'accès au cours à partir du 1<sup>er</sup> Octobre.

- **Essais :**

Toute personne désirant s'inscrire à l'une de nos activités a droit à un cours de découverte que le professeur définira. A la fin du cours d'essai, il lui sera remis un dossier d'inscription.

- **Droit à l'image :**

J'autorise ou je refuse (rayer la mention inutile) le CALS à prendre des photos ou films lors des cours ou manifestations et de les utiliser à des fins de communication (presse, affiche, bulletin municipal ...).

Nom et prénom de l'adhérent :

Signature de l'adhérent précédée de la mention manuscrite « Lu et acceptée »

A ..... LE .....

Signature

# Annexes

## 1- Tarifs adhésion au CALS

	<b>Montants</b>
Adhésion - Enfant	10,00 €
Adhésion - Adulte	18,00 €
Adhésion - Famille	20,00 €

## 2- Tarifs des cours des différentes sections (l'année)

	<i>Dessin</i>	<i>Guitare</i>	<i>Musique</i>	<i>Tapisserie</i>	<i>Chorale</i>	<i>Danse de salon</i>
<b>Enfants</b>	180 €	450 €	1 120 €			
<b>Adultes</b>	50 € (Atelier libre)		(Cours d'une heure)	405 €	Uniquement l'adhésion au CALS	120 € (1cours)
	---		---			--
	220 € (Dessins)		840 € (Cours de ¾ heure)			180 € (2cours)
	250 € (Atelier libre et Dessins)		560 € (Cours d'une ½ heure)			Adhésion au CALS
<b>Adhésion</b>	En plus	En plus	En plus	En plus		Compris
<b>Nb de cours</b>	30	30	35	30	30	30

Adhésion au CALS. Pour une ou plusieurs activités :